



Bulletin départemental n° 404 du 24 mars 2022

Sommaire:

Pôle 1er degré

- Appel à candidature pour les postes à profil ASH rentrée scolaire 2022.

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par :
Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22
Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Rentrée scolaire 2022

Appel à candidature sur postes à profil

Ref : circulaire 2015-114 du 21/07/2015- MENESR DGSCOA-1 DGHRB1-3

- [Enseignant en classe relais, Collège Raspail – Carpentras](#)
- [Enseignant en unité d'enseignement, IME Grand Colombier – Orange](#)
- [Enseignant en unité d'enseignement, IME l'Alizarine - Avignon](#)
- [Enseignant coordonnateur d'Unité d'enseignement autisme, SESSAD Haut Vaucluse, EPPU Les Tamaris, Bollène](#)
- [Enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap \(ERSEH\), secteur Vaison-la-Romaine](#)
- [Professeur des écoles au Centre pénitentiaire d'Avignon-le Pontet](#)
- [Enseignant en unité d'enseignement GCSMS La lune bleue - Carpentras](#)

Les postes sont accessibles sans distinction de genre.

Modalités de candidature :

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **31 mars 2022, délai de rigueur**.

- au supérieur hiérarchique, pour avis.
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en classe relais	
Rattachement hiérarchique : L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.	Texte de référence : Répertoire des métiers de l'EN, circulaire n° 2014-037 du 28-3-2014
Rattachement administratif : Collège RASPAIL -CARPENTRAS	Indemnités :
Quotité : temps plein	Conditions : affectation à titre définitif
Lien avec d'autres acteurs / partenaires : L'encadrement des élèves d'un dispositif relais est constitué d'une équipe restreinte d'enseignants, d'éducateurs, de personnels associatifs et de professionnels de l'animation. Elle travaille en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé, les personnels d'orientation ainsi qu'avec la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), les équipes de réussite éducative, la PJJ.	Procédure de recrutement : Commission d'entretien
Résumé de l'activité : Dans le cadre de la circulaire n° 2014-037 du 28-3-2014, la pratique pédagogique en dispositifs relais doit prendre en compte la situation particulière de chaque élève et l'aider à s'engager dans un projet qui favorise la poursuite d'un cursus de formation avec de meilleures chances de réussite. À cette fin, elle met en œuvre trois principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille	
Détail des missions : <ul style="list-style-type: none">- Assurer les enseignements auprès d'élèves en voie de rupture avec le système scolaire (absentéisme, démotivation pour les apprentissages, comportement perturbateur, passivité et repli)- Élaborer un projet pédagogique qui réponde à des objectifs de scolarisation et de socialisation- Faire connaître ce projet et promouvoir l'action de la classe relais auprès des collèges du réseau académique- Accompagner les équipes des établissements concernés dans la prise en charge des élèves admis dans le dispositif et assurer la liaison avec leur collège d'origine- Évaluer les acquis et rédiger les bilans pour rendre compte des actions engagées- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation,- Favoriser le dialogue avec les parents- Construire le partenariat avec les associations, éducateurs, entreprises...- Animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire	
Formation / Expérience professionnelle : de préférence, être titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou avoir une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficulté, relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.	

Savoir-faire / Compétences :

- posséder des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- connaître le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifier les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux,
- Connaître la didactique des domaines enseignés,
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant.

Savoir-être / Qualités :

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation,
- bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques),
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté,
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de circonscription, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en unité d'enseignement – Etablissement médico-social Le Grand Colombier - Orange	
Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : la directrice de l'établissement médico-social Supérieur hiérarchique : l' IEN ASH	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
Rattachement administratif : Etablissement médico-social Grand Colombier, Orange	Indemnités : Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté + Indemnité de fonctions particulières si titulaire du CAPPEI ou équivalent..
Quotité : Temps complet professeur des écoles	Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires.108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
Lien avec des partenaires : Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux	Conditions : Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
Procédure de recrutement : Entretien avec la commission départementale	
<u>Spécificités de la mission :</u> Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel. Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : <ul style="list-style-type: none">• Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ;• Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers ;• Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.	

Détail des missions :

L'enseignant-e

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise les évaluations scolaires qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre d'apprentissage et le travail scolaire proposés à leur enfant.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

Connaissances :

Bonnes connaissances pédagogiques
Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives
Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :
- à l'IEN de circonscription, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) en unité d'enseignement – Etablissement médico-social l'Alizarine d'Avignon	
Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : la directrice de l'établissement médico-social Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
Rattachement administratif : Etablissement médico-social l'Alizarine	Indemnités : Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté + Indemnité de fonctions particulières si titulaire du CAPPEI ou équivalent.
Quotité : Temps complet professeur des écoles	Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires. 108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
Lien avec des partenaires : Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	Conditions : Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
Procédure de recrutement : Entretien avec la commission départementale	
<u>Spécificités de la mission :</u> Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel. Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : <ul style="list-style-type: none">• Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ;• Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers ;• Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.	

Détail des missions :

L'enseignant-e

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise les évaluations scolaires qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre d'apprentissage et le travail scolaire proposés à leur enfant.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

Connaissances :

Bonnes connaissances pédagogiques
Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives
Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de circonscription, pour avis
- à ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) coordonnateur (-trice) d'Unité d'enseignement maternelle autisme SESSAD Haut Vaucluse	
Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : le directeur du SESSAD Haut Vaucluse (rattaché à l'IME Le Grand Colombier) Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L.351-1 et D. 351- 17 à D. 351-20. Circulaire N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/DSS/CNSA/2013/336 du 30 août 2013 relative à la mise en œuvre du plan autisme 2013- 2017. Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme (2013-2017).
Rattachement administratif : SESSAD Haut Vaucluse - établissement médico-social Le Grand colombier Lieu d'exercice : EPPU Les Tamaris, Bollène	Indemnités : Versement mensuel de l'indemnité d'enseignement dans certaines structures d'enseignement spécialisé. Versement mensuel de l'indemnité fonctions particulières pour les titulaires du CAPASH/CAPPEI. Versement mensuel de l'indemnité pour mission particulière
Quotité : Temps complet	Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires. 108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein du SESSAD
Public accueilli : élèves d'âge préélémentaire	Conditions : Affectation à titre définitif
Lien avec des partenaires : Equipe médico- sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	Procédure de recrutement : Commission départementale d'entretien
Spécificités de la mission : L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre autistique (TSA), orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Objectif poursuivi au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de compétences issues des programmes de l'école maternelle dans ses différents domaines et en fonction du projet personnalisé de scolarisation. Chacun des cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien. Missions essentielles de l'enseignant : <ul style="list-style-type: none">• prévention des difficultés d'apprentissage ou d'insertion dans la vie collective,• remédiation aux difficultés persistantes d'acquisition ou d'adaptation à l'école,• promotion de l'inclusion scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle.	

Détail des missions :

L'enseignant-e

- met en œuvre un enseignement s'inscrivant dans le cadre des programmes de l'école maternelle
- identifie les apprentissages visés en fonction des besoins éducatifs particuliers des élèves de l'UE, les conçoit et les met en œuvre dans la classe.
- est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre d'apprentissage et le travail scolaire proposés à leur enfant.
- utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès de l'élève durant sa scolarité à l'école maternelle
- pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels,
- contribue à la rédaction de la convention triennale de l'UE ou de son avenant
- partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage, des observations et des outils de réflexion communs.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- intègre dans son analyse les apports des autres professionnels.
- favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il-elle informe et dont il-elle recueille les avis.
- contribue à la construction de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe médico-sociale à laquelle il-elle appartient
- contribue à la construction d'une relation de coopération avec la communauté éducative de l'école.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
Se tenir informé des éléments récents de la recherche sur l'autisme.

Connaissances :

L'Ecole inclusive et les dispositifs dédiés.
Les troubles du spectre autistique et la réponse aux besoins des élèves avec autisme.

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme
Capacité d'organisation
Qualités rédactionnelles

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein d'une équipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :
- à l'IEN de circonscription, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant(e) référent(e) pour la scolarisation des élèves en situation de handicap - (ERSEH) secteur Vaison-la-Romaine	
Rattachement hiérarchique : IEN ASH	Textes de référence : Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap Décret 2014-1485 du 11-12-2014 concernant les dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap Décret du 24-08- 2010 instituant une indemnité de fonctions aux ERSEH Arrêté du 24-08-2010 fixant le taux de l'indemnité des ERSEH Circulaire n° 2016-117 du 8 -08- 2016 relative au parcours de formation des élèves en situation de handicap
Rattachement administratif : Collège Joseph d'Arbaud - VAISON la ROMAINE	Indemnités : Pour les titulaires du CAPA-SH ou du CAPPEI, versement mensuel de l'indemnité de fonctions particulières attribuées à certains Professeur des écoles. Versement mensuel de l'IMP. Versement mensuel de l'indemnité REP au prorata de la quotité de service dans des établissements REP ou REP+.
Quotité : plein temps	Horaires : 1607 heures annualisées. Calendrier scolaire, plus une semaine après la date des congés d'été et une semaine avant la rentrée scolaire. Semaine de travail répartie sur cinq jours
Conditions : secteur d'intervention à consulter	Lien avec des partenaires : parents d'élèves, MDPH, personnels des établissements scolaires du premier et du second degré, médecins EN, professionnels de santé de service social et médico-social
Procédure de recrutement : Commission départementale d'entretien	
Résumé de l'activité : L'enseignant-référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) assure, au sein de l'Éducation nationale, une mission essentielle d'accueil et d'information. Il veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap. Il est l'interlocuteur privilégié des parents et de toutes les parties prenantes de ce projet. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	
Détail des missions : 1. L'ERSEH au service du projet personnalisé de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap sur son secteur : <ul style="list-style-type: none">- réunit, anime et coordonne l'équipe de suivi de scolarisation afin de garantir la continuité et la cohérence des parcours.- informe l'ensemble des acteurs des éléments nécessaires à la bonne information de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.- veille aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève pour lequel il est désigné enseignant référent.- accompagne la constitution du dossier de demande de compensation.	

2. L'ERSEH, acteur central des actions conduites en direction des élèves en situation de handicap :

- assure auprès des parents une mission d'accueil et d'information.
- est l'interlocuteur privilégié des parents de chaque élève en situation de handicap (en établissement scolaire, unité d'enseignement dans le médico-social, en milieu hospitalier) sur son secteur d'intervention.
- procède selon les modalités de coopération avec la MDPH définies au niveau départemental
- assure le respect du calendrier de transmission des demandes de compensation.

3. En application des décisions de la CDAPH et en vue de favoriser leur réalisation, l'ERSEH :

- veille à la continuité et à la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap sur son secteur.
- alerte l'IEN ASH de tout problème structurel de mise en œuvre du PPS.
- est l'interlocuteur essentiel de toutes les parties prenantes de ce projet.
- assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- signale les points de vigilance et apporte les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des PPS à l'IEN ASH, ainsi qu'à l'IEN Chargé de Circonscription pour les élèves du premier degré, le chef d'établissement pour les élèves du second degré, ou le directeur d'établissement médico-social dès que cela s'avère nécessaire.

4. L'ERSEH, contribuant à la collecte des données constituant le tableau de bord de l'IEN ASH :

- communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention. Pour cela il organise les données nécessaires et garantit leur suivi, notamment dans le cadre de la préparation de la carte scolaire et de la préparation des affectations.
- renseigne quotidiennement l'application académique de suivi des parcours personnalisés de scolarisation.
- renseigne les enquêtes nationales, académiques et départementales.
- remet son rapport d'activité à l'IEN ASH en fin d'année.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive

Savoir-faire / Compétences :

- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des tableurs type Excel
- Capacité à analyser les besoins éducatifs particuliers et à les prendre en compte dans chaque PPS
- Bonnes compétences organisationnelles (approche rigoureuse de gestion et de suivi administratif)
- Aptitude à la conduite de réunion
- Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
- Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Connaissances :

- Cadre réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les besoins de compensation des élèves en situation de handicap
- Organisation et fonctionnement des MDPH
- Démarche et outils d'élaboration et de mise en œuvre du PPS

Savoir-être / Qualités :

- Réserve professionnelle et discrétion
- Strict respect du secret professionnel partagé
- Gestion de situations complexes et résistance au stress

Contraintes et difficultés du poste :

Organisation de travail complexe
Mobilité importante – véhicule personnel indispensable
Calendrier : fin de l'année scolaire

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de circonscription, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

IDENTIFICATION	REFERENCE INTITULE DU POSTE	Professeur des écoles Centre Pénitentiaire d'Avignon Le Pontet
	PLACE DU POSTE	Un emploi de professeur des écoles est à pourvoir au Centre Pénitentiaire d'Avignon Le Pontet pour la rentrée de septembre 2022. D'une capacité de 625 places, le centre pénitentiaire d'Avignon/Le Pontet accueille ainsi au sein de son quartier maison d'arrêt des personnes prévenues en détention provisoire et des personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans et des personnes détenues condamnées à une peine supérieure à deux ans au sein de son quartier centre de détention. L'établissement dispose également d'un quartier mineur et d'un centre de semi-liberté. L'équipe est composée de 4 enseignants titulaires (dont le RLE) et d'enseignants intervenant en vacation.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un parcours de formation, de certification de compétences et de préparation d'un diplôme. Sa finalité, est de participer à la réinsertion des personnes détenues dans la vie sociale et professionnelle (circulaire n°2020-057 du 09/03/2020 et convention MJ/MEN du 15/10/2019 en lien permanent avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse.
	MISSIONS	L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie. L'enseignement s'inscrit dans les missions essentielles du service public d'éducation et du service public pénitentiaire qui sont de : <ul style="list-style-type: none"> • permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités individuelle et de la citoyenneté., • développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, outre l'attention pour les jeunes sans diplôme et sans qualification, une mobilisation pour les jeunes scolarisés avant leur détention, • préparer aux diplômés et attester des compétences acquises ou travaillées dans les dispositifs de remobilisation, • Participer à la construction d'un projet de reprise de formation ou de scolarité en sortie de détention.
	FONCTIONS	- Remobiliser des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage scolaire pour les engager dans un projet de reprise de formation et les préparer aux diplômes (CFG, DNB) pour un passage des épreuves en détention, - Permettre de maintenir la scolarité des personnes détenues inscrites en établissement scolaire avant leur incarcération, - Proposer des aménagements pédagogiques et introduire des certifications qui prennent en compte des entrées et des sorties permanentes.
	COMPETENCES	- S'adapter à un milieu professionnel contraint ; - Prendre en compte les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers - Être polyvalent au-delà de sa discipline de référence - savoir rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire d'une certification pour l'enseignement adapté (2CASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou en formation de jeunes adultes est susceptible d'être déterminante.
	NOMINATION	Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. Ils ont pour obligation de participer à une formation nationale d'adaptation au poste (2 modules). A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent, retrouver leur affectation sur leur poste d'origine. Les candidats non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPPEI, en vue d'une titularisation sur le support.
	REGIME HORAIRE	L'organisation du service est de 21h hebdomadaires ou 18h pour un enseignant 2 nd degré. Les heures effectuées au-delà sont rémunérées en HSE. L'indemnité pour l'enseignement en milieu pénitentiaire d'un montant annuel de 2555,63 € (décret 71-685 modifié le 13/01/2022 à la place de l'arrêté du 28/08/2015) est perçue en remplacement de l'ISOE + l'indemnité de fonction particulière (décret 2017-966) d'un montant annuel 844,19€ pour les enseignants titulaires du CAPASH ou du CAPPEI.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission conjointe Education Nationale/Administration Pénitentiaire le 06/04/2022 après-midi . L'entretien a un double objet : apporter au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elles impliquent et lui permettre d'exprimer ses motivations. La commission formule un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation du candidat : les candidatures accompagnées d'un Curriculum vitae sont à transmettre pour le 01/04/2022 à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr et Monsieur le proviseur directeur de l'U.P.R pour l'enseignement en milieu pénitentiaire : lionel.negre@justice.fr
Une information complémentaire est accessible à l'adresse http://www.upr-paca-corse.ac-aix-marseille.fr		



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : enseignant(e) en unité d'enseignement La lune bleue Etablissements médico-sociaux Regards Communs et Alain Pujol de Carpentras	
Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : la directrice Du GCSMS Regards Communs et le directeur de l'établissement Alain Pujol Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
Rattachement administratif : GCSMS Regards Communs 341 rue Denis Diderot 84000 Carpentras, et Centre Les Iris Adresse postale : 565, Chemin de l'Hermitage - 84200 - Carpentras-Serres	Indemnités : Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté + Indemnité de fonctions particulières si titulaire du CAPPEI ou équivalent.
Quotité : Temps complet de professeur-e des écoles, réparti sur les deux établissements (deux journées de 6h dans chaque établissement)	Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires 108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
Public accueilli : élèves présentant des troubles du spectre autistique et élèves présentant une déficience intellectuelle	Conditions : Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
Lien avec des partenaires : Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	Procédure de recrutement : Entretien avec la commission départementale
Spécificités de la mission : Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel. Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : <ul style="list-style-type: none">• Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ;• Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers;• Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.	

Détail des missions :

L'enseignant-e

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Connaissance des besoins éducatifs particuliers des troubles du spectre autistiques

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

Connaissances :

Bonnes connaissances pédagogiques
Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives
Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein de deux équipes médico-sociales (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l' IEN de circonscription, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
(signature)

Avis motivé de l'IEN :

favorable défavorable

.....
.....
.....
.....
.....
.....

date et signature :